

Mairie de Sénouillac
7 Avenue des Vignes
81600 SENOULLAC

Tel : 05.63.41.71.98
e.mail : accueilmairie@senouillac.fr

021/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SENOULLAC,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L2212-1 et suivants ;
- **VU** le Code du Commerce, notamment l'Article L 310-2 ;
- **VU** la demande en date du 18/04/2023 par laquelle l'Association « Vivre à Tessonnières » représentée par son Président Monsieur Christophe WATTRELOT, sollicite l'autorisation d'occuper le Domaine Public Communal en vue d'organiser un Tournoi de Pétanque sur le Terrain de Quilles de Sénouillac, le **Dimanche 14 Mai 2023 de 14H00 à 19H00.**

ARRÊTE

Article 1 : L'Association « Vivre à Tessonnières » représentée par Monsieur Christophe WATTRELOT est autorisée à occuper le Terrain de Quilles en vue d'y organiser un Tournoi de Pétanque , le Dimanche 14 Mai 2023 de 14H00 à 19H00.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le 14 Mai 2023.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Le SDIS
- L' Association « Vivre à Tessonnières ».

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme au registre des Arrêtés
Fait à SENOULLAC, Le 20/04/2023
Le Maire, Bernard FERRET

